

## DISCOURS AGEFIPH ACCORD CADRE

### BILAN CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

- Pourquoi cette consultation des acteurs en région :

Comme l'a dit Monsieur Apprédérissse en introduction : cette signature marque la volonté de redonner vie à un cadre partenarial régional pour l'insertion des travailleurs handicapés. Le PRITH représente ce cadre partenarial large qui regroupe les acteurs vers une même finalité au service du handicap en région. Comme le précise l'accord cadre : le PRITH est un schéma d'orientation spécifique dont la gouvernance s'organise dans le respect des prérogatives et champs de compétence de chacune des institutions représentées. Le PRITH s'inscrit dans le paysage des politiques (emploi, formation, maintien) exercées et animées en région.

Afin de (re)travailler sur ces bases renouvelées, l'Etat et l'Agefiph avons sollicité la coordination du PRITH pour identifier les enjeux de chacun des acteurs afin de construire un plan d'actions en adéquation, nouer ou renouer contact, poser les bases d'un modèle de gouvernance et présenter les axes stratégiques. Ce tour d'horizon a été réalisé entre novembre 2017 et mai 2018, sur la base d'une cartographie des acteurs du PRITH en déclinaison de la Convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap signée fin 2017 (2017-2020). La liste des acteurs n'est certainement pas exhaustive, et nous restons à l'écoute d'une expression constructive et partenariale pour la réussite de ce PRITH.

- présentation coordination du PRITH

La prestation d'appui à la mise en œuvre, à l'animation et à la coordination du PRITH a fait l'objet d'un appel d'offre cofinancé Etat et Agefiph, dont le marché a démarré fin 2017 et qui est animée à ce jour par un groupement : Practhis, Centre de ressources Directh-Idee et ANSA (Agence nationale des solidarités actives), missionné pour cette consultation des parties prenantes.

- Trame de questionnement, et par téléphone (mais contacts directs possibles)

Les échanges se sont faits par téléphone très majoritairement.

Ce qu'on en retire en général :

#### **Un contexte partenarial favorable à la réactivation des travaux du PRITH**

Globalement, cette consultation a permis de confirmer l'existence d'un contexte partenarial particulièrement favorable en Bretagne que ce soit au niveau régional ou au niveau départemental.

La qualité de ces partenariats demande cependant à être entretenue pour agir de manière conjointe aux travaux du PRITH. En effet, la grande majorité des partenaires interrogés ont

eu le sentiment de ne pas avoir été mobilisés ces dernières années pour prendre part à ces travaux et sont satisfaits d'être à nouveau contactés pour participer à la mise en œuvre du PRITH.

Ce besoin est particulièrement important dans un contexte de transformations importantes (rapprochement des services Cap emploi et Sameth au sein des organismes de placement spécialisé, la réponse accompagnée pour tous, le Plan Autisme, le renouvellement des Programmes Départementaux d'Insertion, la dématérialisation, les MISPE : Mise en situation en milieu professionnel en établissement et service d'aide par le travail) qui sont à la fois source de complexité et d'opportunités pour le PRITH.

### **Faciliter l'acculturation et la coordination des acteurs**

Une des demandes des partenaires concernant les attentes vis-à-vis du PRITH concerne sa mission d'acculturation et de coordination des acteurs de l'insertion des travailleurs handicapés.

Cette coordination peut passer par les instances de gouvernance du PRITH, par la participation du PRITH à d'autres travaux menés par des acteurs partenaires, par la participation à des formations communes mais également par un travail collectif autour d'actions pratiques poursuivant des objectifs à court terme.

- ⇒ Conforme à la volonté que cet accord cadre se traduise par un plan d'actions dynamique

Pour les acteurs consultés, l'articulation de ce plan peut se dérouler au niveau régional mais il est important qu'elle puisse prendre racine dans les territoires au niveau d'un département ou au niveau d'un pays comme c'est le cas pour le pays de Morlaix, qui a mené une action sous l'impulsion de l'UD Direccte.

- ⇒ Rappelons que le PRITH est un cadre partenarial qui n'est rien sans les acteurs qui le composent car c'est bien aux acteurs de s'approprier ce cadre pour en faire quelque chose d'utile au service de la politique handicap

### **Accompagner la mise en œuvre de réseaux d'acteurs**

Il convient de noter le besoin de certains acteurs de disposer d'un réseau permettant d'échanger sur des pratiques liées à l'insertion des travailleurs handicapés en Bretagne.

- ⇒ Reprenons à notre compte ce proverbe africain : tout seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin

C'est le cas pour les MDPH qui trouveraient un intérêt à travailler ensemble, au niveau régional, sur la mise en œuvre des Mises en Situations Professionnelles (MISPE), sur la création de circuits courts et plus globalement sur leur capacité à faciliter la continuité.

C'est le cas également pour les Missions locales qui pourraient réfléchir ensemble aux réponses à apporter à certaines situations spécifiques (exemple : jeunes atteints de troubles psychiques) et partager des pratiques (exemple : partenariats avec les autres membres du SPE sur la question du handicap).

### **Donner une meilleure visibilité de l'offre d'insertion disponible**

Les partenaires de droit commun ont souvent des difficultés à avoir une vision claire des dispositifs d'insertion pouvant accompagner les personnes handicapées dans leur parcours d'insertion. L'amélioration de cette visibilité peut être pensée au niveau d'un département mais sans doute également sur un périmètre plus large (au niveau régional et au niveau des territoires limitrophes) puisque les dispositifs pouvant être prescrits aux personnes ne se situent pas forcément sur leur lieu d'habitation.

- ⇒ Dans la volonté actuelle de travailler à l'inclusion du handicap, cette démarche paraît indispensable pour rendre les parcours d'insertion professionnelle ou de maintien dans l'emploi les plus fluides possibles, tout en tenant compte des compensations et appuis à mettre en œuvre

### **Une volonté de se mobiliser pour mener à bien des actions concrètes**

Les acteurs consultés partagent la volonté de travailler sur des projets concrets répondant à leurs problématiques actuelles.

A titre d'exemple, certaines actions prévues dans le cadre du PRITH, tels que l'emploi accompagné, un travail sur l'orientation des publics en situation de handicap, ou le maintien dans l'emploi, notamment en ce qui concerne la détection précoce des situations de désinsertion, retiennent naturellement l'attention des acteurs concernés.

### **Penser local pour assurer l'articulation avec les acteurs opérationnels**

Afin d'éviter de construire un PRITH hors sol, une implication des acteurs locaux est fondamentale. Cette réussite passe également par la réalisation de certaines actions au niveau local quand le contexte s'avère favorable (dynamisme et volonté commune des acteurs impliqués).

Si elles font leurs preuves, ces réalisations locales peuvent dans un second temps être essaimées sur d'autres territoires.

### **Un intérêt pour étendre la consultation à d'autres professionnels et aux usagers**

De nombreux acteurs interrogés jugent pertinent de procéder à une démarche de consultation plus élargie. Elle concerne à la fois les professionnels (exemple : interroger les conseillers en missions locales ou à Pôle Emploi sur les situations complexes rencontrées), et les travailleurs handicapés à travers des instances de consultations existantes (exemple : groupe d'usagers de la MDPH 35 ou du collectif handicap 35).

- ⇒ Cette consultation a été conçue comme un état des lieux, qui n'a comme ambition qu'une synthèse d'une expression de besoins menée à un instant T. Tel que stipulé dans l'accord cadre un comité de pilotage est constitué des membres signataires, il sera le lieu de la mise en débat et de validation du cadre d'orientation partagé, assurera le suivi des actions et l'atteinte des objectifs. A chaque action un groupe projet est constitué, avec désignation d'un pilote pour la mise en œuvre opérationnelle.

### **Rendre les travaux du PRITH plus lisibles**

Si les partenaires forment le souhait commun de s'impliquer dans les futurs travaux du PRITH, ils demandent à mieux comprendre la manière dont sera organisée la gouvernance du PRITH et la teneur de son plan d'actions. A ce titre, le passage en revue du plan d'actions du PRITH lors des entretiens a permis d'apporter un premier élément de réponse. Les partenaires du PRITH demandent à présent à avoir plus de précisions sur les actions sur lesquelles ils seront invités à participer.